

**ECOBRITE PERFEKT****SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/  
L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : ECOBRITE PERFEKT  
Code du produit : 112165E  
Utilisation de la substance/du mélange : Agent de blanchiment  
Type de substance : Mélange

**Usage réservé aux utilisateurs professionnels.**

Information pour la dilution du produit : Aucune information de dilution fournie

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Renforceur de lavage (avec dégagement gazeux).. Procédé automatique  
Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Ecolab (Schweiz) GmbH  
Kägenstrasse 10  
CH-4153 Reinach, Suisse 061 466 94 66 (Suisse)  
ch-orderdesk@ecolab.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : 145 (Suisse uniquement)  
Numéro téléphonique du centre anti-poison : Centre Suisse d'information toxicologique: +41 (0)44 251 51 51

Date de Compilation/Révision : 31.07.2015  
Version : 1.0

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

|   |      |
|---|------|
| Liquides comburants, Catégorie 2                              | H272 |
| Toxicité aiguë, Catégorie 4                                   | H302 |
| Corrosion cutanée, Catégorie 1A                               | H314 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition | H335 |

**ECOBRITE PERFEKT**

unique, Catégorie 3, Système respiratoire

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

|  |        |
|--|--------|
| C; CORROSIF  | R07    |
| O; COMBURANT   | R20/22 |
| La classification de ce produit est basée sur le pH extrême<br>(en conformité avec la législation européenne). | R35    |
|  | R37    |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.  
 P221 Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.  
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
 Peroxyde d'hydrogène  
 Acide acétique

**ECOBRITE PERFEKT**

Acide peracétique

**2.3 Autres dangers**

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

| Nom Chimique         | No.-CAS<br>No.-CE<br>No REACH              | Classification<br>(67/548/CEE)                          | Classification<br>(RÈGLEMENT (CE) No<br>1272/2008)  | Concentration<br>[%] |
|----------------------|--|---|---|----------------------|
| Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1<br>231-765-0<br>01-2119485845-22 | C-O-Xn; R35-<br>R20/22-R05-<br>R08                      | Nota B Liquides comburants<br>Catégorie 1; H271<br>Toxicité aiguë Catégorie 4;<br>H302<br>Toxicité aiguë Catégorie 4;<br>H332<br>Corrosion cutanée Catégorie<br>1A; H314  | >= 30 - < 35         |
| Acide acétique       | 64-19-7<br>200-580-7<br>01-2119475328-30   | C; R10-R35  | Nota B Liquides inflammables<br>Catégorie 3; H226<br>Corrosion cutanée Catégorie<br>1A; H314  | >= 2.5 - < 5         |
| Acide peracétique    | 79-21-0<br>201-186-8                       | Xn-C-N-O-Xi;<br>R07-R10-R20-<br>R21-R22-R35-<br>R37-R50 | Liquides inflammables<br>Catégorie 3; H226<br>Peroxydes organiques Type<br>D; H242<br>Toxicité aiguë Catégorie 4;<br>H302<br>Toxicité aiguë Catégorie 4;<br>H332<br>Toxicité aiguë Catégorie 4;<br>H312<br>Corrosion cutanée Catégorie<br>1A; H314<br>Toxicité aiguë pour le milieu<br>aquatique Catégorie 1; H400<br>Toxicité spécifique pour<br>certains organes cibles -<br>exposition unique Catégorie<br>3; H335 | >= 1 - < 2.5         |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

En cas de contact avec les : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les

**ECOBRITE PERFEKT**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| yeux                           | paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.  |
| En cas de contact avec la peau | : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. |
| En cas d'ingestion             | : Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.  |
| En cas d'inhalation            | : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  |

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction**

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Aucun(e) à notre connaissance.  |

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

|  |   |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Équipement de protection spécial pour les pompiers<br>Oxydant. Le contact avec d'autres matières peut provoquer un feu.<br>Matière comburante pouvant réagir facilement avec d'autres matières, surtout si elle est chauffée. |
| Produits de combustion dangereux                       | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:<br>Oxydes de carbone<br>Oxydes d'azote (NOx)<br>Oxydes de soufre<br>Oxydes de phosphore   |

**5.3 Conseils aux pompiers**

|  |   |
|--|---|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. |
|--|---|

**ECOBRITE PERFEKT**

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne jamais récupérer les acides ou les bases renversées ou les fuites avec de la sciure, des copeaux de bois ou des matériaux similaires. Isoler le déchet en évitant de le laisser en contact avec des matières incompatibles. En cas de petit déversement, contenir avec du sable ou de la vermiculite, et diluer le produit retenu au minimum 10 fois avec de l'eau. Transférer dans un container dont la partie supérieure est ouverte, puis emmener vers une zone sécurisée pour neutralisation\* / élimination. En cas de déversement important, contenir le produit déversé et évacuer la zone. Rester éloigné jusqu'à ce que la réaction se stabilise, puis collecter pour élimination. L'obtention de l'accord des autorités ou de la compagnie des eaux locales doit être obtenu s'il est envisagé de rejeter dans les égouts. \* Neutralisation : une fois dilué, neutraliser avec un alcali approprié comme le bicarbonate de sodium.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation

**ECOBRITE PERFECT**

adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir éloigné de toute matière combustible. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés. Selon l'évolution des gaz, les conteneurs insuffisamment aérés peuvent éclater sous l'effet de la pression.

Température de stockage : 5 °C à 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Renforteur de lavage (avec dégagement gazeux).. Procédé automatique

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

| No.-CAS   | Composants           | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Mise à jour | Base    |
|-----------|----------------------|------------------------------------|------------------------|-------------|---------|
| 7722-84-1 | Peroxyde d'hydrogène | VME                                | 0.5 ppm<br>0.71 mg/m3  | 2014-01-01  | CH SUVA |
|           |                      | STEL                               | 0.5 ppm<br>0.71 mg/m3  | 2014-01-01  | CH SUVA |
| 64-19-7   | Acide acétique       | VME                                | 10 ppm<br>25 mg/m3     | 2013-01-01  | CH SUVA |
|           |                      | STEL                               | 20 ppm<br>50 mg/m3     | 2013-01-01  | CH SUVA |

**DNEL**

|                      |   |  |
|----------------------|---|--|
| Peroxyde d'hydrogène | : | Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: court terme - local<br>Valeur: 3 mg/m3 |
|----------------------|---|--|

**ECOBRITE PERFEKT**

|                |   |   |
|----------------|---|---|
|                |   | Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux<br>Valeur: 1.4 mg/m3       |
| peracetic acid | : | Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br>Valeur: 0.6 mg/m3  |
|                |   | Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques<br>Valeur: 0.6 mg/m3        |
|                |   | Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux<br>Valeur: 0.6 mg/m3       |
|                |   | Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux<br>Valeur: 0.6 mg/m3             |
|                |   | Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Contact avec la peau<br>Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux<br>Valeur: 0.12        |
|                |   | Utilisation finale: Consommateurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br>Valeur: 0.6 mg/m3 |
|                |   | Utilisation finale: Consommateurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques<br>Valeur: 0.6 mg/m3       |
|                |   | Utilisation finale: Consommateurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux<br>Valeur: 0.6 mg/m3      |
|                |   | Utilisation finale: Consommateurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux<br>Valeur: 0.3 mg/m3            |

**PNEC**

|                |   |   |
|----------------|---|---|
| peracetic acid | : | Eau douce<br>Valeur: 0.000224 mg/l            |
|                |   | Sédiment d'eau douce<br>Valeur: 0.00018 mg/kg |

**ECOBRITE PERFEKT**

|  |                           |
|--|---------------------------|
|  | Eau<br>Valeur: 0.051 mg/l |
|  | Sol<br>Valeur: 0.32 mg/kg |

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

**Mesures de protection individuelle**

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Écran facial

Protection des mains (EN 374) : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Caoutchouc nitrile  
caoutchouc butyle  
Gants imperméables  
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes ((89/656/EEC, 89/686/EEC ), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**ECOBRITE PERFEKT**

|   |   |
|---|---|
| Aspect  | : liquide   |
| Couleur   | : Incolore  |
| Odeur   | : de vinaigre   |
| pH  | : 0.7 - 1.0, 100 %                                    |
| Point d'éclair  | : Non applicable                                      |
| Seuil olfactif  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Point de fusion/point de congélation                  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Taux d'évaporation                                    | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Limite d'explosivité, supérieure                      | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Limite d'explosivité, inférieure                      | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Pression de vapeur                                    | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Densité de vapeur relative                            | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Densité relative                                      | : 1.1 - 1.14  |
| Hydrosolubilité                                       | : soluble   |
| Solubilité dans d'autres solvants                     | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                 | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Température d'auto-inflammabilité                     | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Décomposition thermique                               | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Viscosité, cinématique                                | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Propriétés explosives                                 | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges |
| Propriétés comburantes                                | : oui   |

**9.2 Autres informations**

COV (composés organiques volatils) : 2.82 %

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**ECOBRITE PERFEKT**

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

**10.4 Conditions à éviter**

Sources directes de chaleur.  
Exposition au soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

Métaux  
Bases  
Matières organiques

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de phosphore

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

**Toxicité**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 1,546 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**ECOBRITE PERFEKT**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**Composants**

Toxicité aiguë par voie orale : Peroxyde d'hydrogène  
DL50 Rat: 486 mg/kg

Acide acétique  
DL50 Rat: 3,310 mg/kg

Acide peracétique  
DL50 Rat: 1,634 mg/kg

**Composants**

Toxicité aiguë par inhalation : Acide acétique  
4 h CL50 Rat: > 40 mg/l

Acide peracétique  
4 h CL50 Rat: 5.175 mg/l

**Composants**

Toxicité aiguë par voie cutanée : Acide peracétique  
DL50 Rat: 1,012 mg/kg

**Effets potentiels sur la santé**

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Expérience de l'exposition humaine**

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

**ECOBRITE PERFEKT**

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1 Écotoxicité**

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**Produit**

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

**Composants**

Toxicité pour les poissons : Acide acétique  
96 h CL50: 75 mg/l

Acide peracétique  
96 h CL50: 0.8 mg/l

**Composants**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Acide peracétique  
48 h CE50: 0.73 mg/l

**Composants**

Toxicité pour les algues : Peroxyde d'hydrogène  
72 h CE50: 1.38 mg/l

Acide peracétique  
72 h CE50: 0.7 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit**

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

**Composants**

Biodégradabilité : Peroxyde d'hydrogène  
Résultat: Non applicable

Acide acétique  
Résultat: Facilement biodégradable.

Acide peracétique  
Résultat: Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

## ECOBRITE PERFEKT

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Le code européen des déchets : 200114\* - acides

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

### Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU : 3149  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 5.1 (8)  
14.4 Groupe d'emballage : II  
14.5 Dangers pour l'environnement : non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)

### Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU : 3149  
14.2 Nom d'expédition des : Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized

**ECOBRITE PERFEKT**

Nations unies  
14.3 Classe(s) de danger : 5.1 (8)  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage : II  
14.5 Dangers pour : non  
l'environnement  
14.6 Précautions : Aucun(e)  
particulières à prendre par  
l'utilisateur

**Transport maritime  
(IMDG/IMO)**

14.1 Numéro ONU : 3149  
14.2 Nom d'expédition des : HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID  
Nations unies MIXTURE, STABILIZED  
14.3 Classe(s) de danger : 5.1 (8)  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage : II  
14.5 Dangers pour : non  
l'environnement  
14.6 Précautions : Aucun(e)  
particulières à prendre par  
l'utilisateur  
14.7 Transport en vrac : Non applicable  
conformément à l'annexe II  
de la convention Marpol  
73/78 et au recueil IBC

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Conformément au règlement : 30 % et plus: Agents de blanchiment oxygénés  
relatif aux détergents CE  
648/2004

**Réglementation nationale**

**Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.**

Composés organiques : 2.82 %  
volatils pas de taxes des COV

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Texte complet pour phrases R**

R05 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.  
R07 Peut provoquer un incendie.  
R08 Risque d'incendie au contact de matières combustibles.  
R10 Inflammable.  
R20 Nocif en cas d'inhalation.  
R20/22 Nocif en cas d'inhalation et d'ingestion.

**ECOBRITE PERFEKT**

|     |  |
|-----|--|
| R21 | Nocif en cas de contact avec la peau.        |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion.                    |
| R35 | Provoque de graves brûlures.                 |
| R37 | Irritant pour l'appareil respiratoire.       |
| R50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

**Texte complet pour phrase H**

|      |   |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.                                  |
| H242 | Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.                      |
| H271 | Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H312 | Nocif par contact cutané.   |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H332 | Nocif par inhalation.   |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                             |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                      |

**Texte complet pour autres abréviations**

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

**INFORMATIONS RÉVISÉES :** Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**ANNEXE : SCENARIOS D'EXPOSITION**

DPD+ Substances  
:

Les substances suivantes sont les substances principales qui contribuent au scénario d'exposition du mélange selon les règles DPD+ :

| Voie                    | Substance            | No.-CAS   | No.-EINECS |
|-------------------------|----------------------|-----------|------------|
| Ingestion               | Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1 | 231-765-0  |
| Inhalation              | Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1 | 231-765-0  |
| Dermale                 | Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1 | 231-765-0  |
| Yeux                    | Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1 | 231-765-0  |
| environnement aquatique | Acide peracétique    | 79-21-0   | 201-186-8  |

**ECOBRITE PERFECT**

Propriétés physiques DPD+ Substances

| Substance            | Pression de vapeur | Hydrosolubilité | Pow    | Masse molaire |
|----------------------|--------------------|-----------------|--------|---------------|
| Peroxyde d'hydrogène | 2.99 hPa           | 100 g/l         | 0.0269 | 34.01 g/mol   |
| Acide peracétique    | 0.217 Pa           |                 |        | 76.0 g/mol    |

Pour calculer si, en tant qu'utilisateur aval, vos conditions opératoires et mesures de gestion des risques sont sûres, merci de calculer votre facteur de risque sur le site web mentionné ci-dessous :

[www.ecetoc.org/tra](http://www.ecetoc.org/tra)

**Titre court du scénario d'exposition** : **Renforceur de lavage (avec dégagement gazeux).. Procédé automatique**

Descripteurs d'utilisation

- Groupes d'utilisateurs principaux : Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels
- Secteurs d'utilisation finale : **SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels
- Catégories de processus : **PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
**PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- Catégories de produit chimique : **PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)
- Catégories de rejet dans l'environnement : **ERC4:** Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles